

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 22 septembre 2023

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

25

Étaient présents :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, CATALAN Eric, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. NETTI	à	M. MARTY
Mme CHACON	à	Mme RICO
M. MARIA	à	M. ASTIE
M. FERNANDEZ	à	M. BELLET
M. MUCCHIELLI	à	M. BLIN
Mme AMITRANO	à	Mme DESSEILLES

Absents excusés : Mme RASTOLL, M. BLAY

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 09 août 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Brigitte MARTELL est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 28 SEPTEMBRE 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.2	DELIBERATION MUNICIPALE N° 76-2023
OBJET : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AC 755 (LOT A) A MONSIEUR ET MADAME NOGUERA		

Monsieur le Maire,

INFORME QUE Monsieur et Madame NOGUERA ont manifesté leur volonté de se porter acquéreurs d'un délaissé de terrain situé entre leur parcelle cadastrée section AC n° 637 sise 27 rue des Calanques à PORT-VENDRES (66660) et la rue des Calanques d'une superficie de 55 m² appartenant au domaine privé communal.

RAPPELLE QUE par délibération du 14 avril 2023 référencée DCM 30-2023, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation du secteur identifié puis approuvé son déclassement du domaine public communal.

PRECISE QUE le service France Domaine a évalué la valeur vénale de ce bien à 100 euros le m².

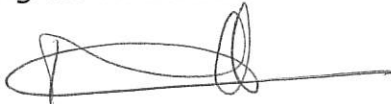
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- **DE CEDER** à Monsieur Michel NOGUERA et Madame Muriel NOGUERA propriétaires de la parcelle cadastrée section AC n° 637, le lot A nouvellement cadastré section AC n° 755 d'une contenance de 55 m² tel que matérialisé en jaune sur le plan annexé au prix de 100 euros le m², soit pour un montant total de 5.500,00 euros, auquel il conviendra de rajouter 928,80 euros de frais d'arpentage,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession et notamment l'acte authentique de vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

La Secrétaire de séance
Brigitte MARTELL



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
 Grégory MARTY

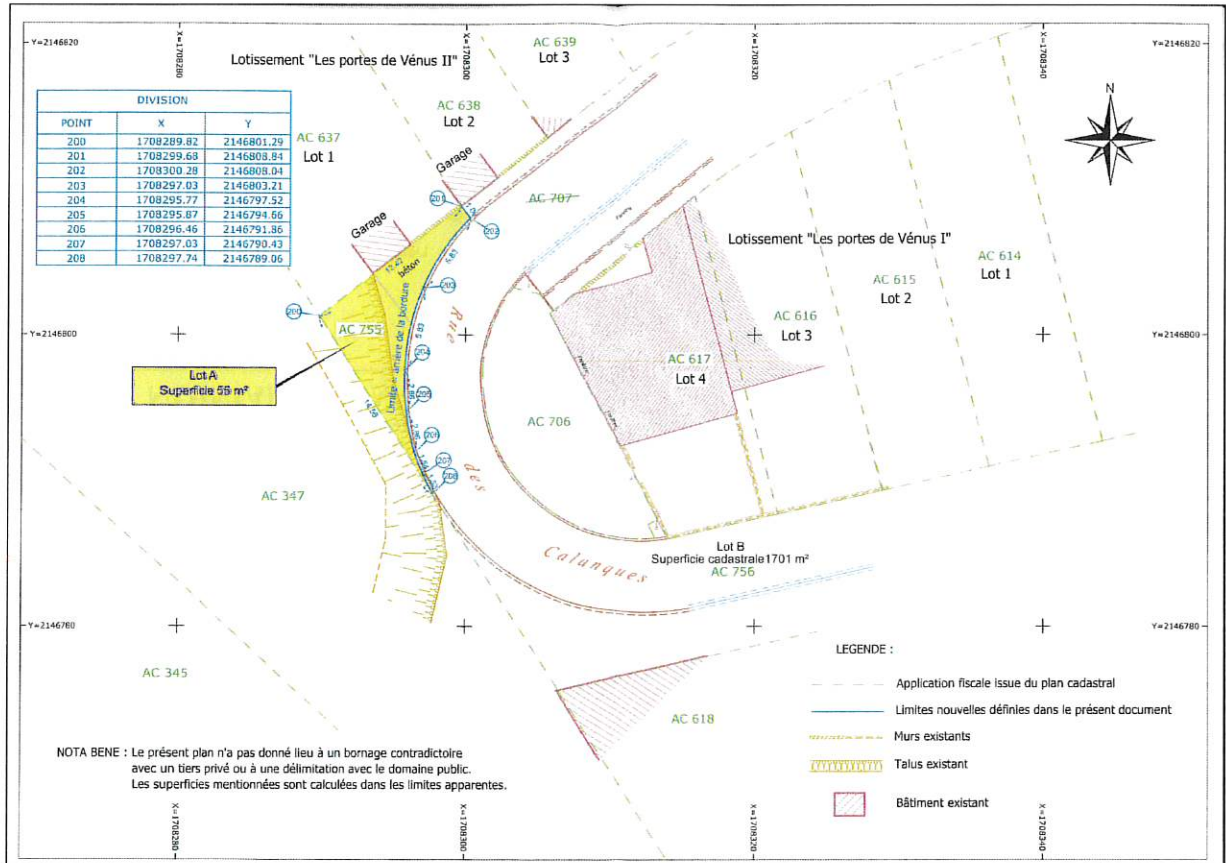


Acte rendu exécutoire après
 Télétransmission en Préfecture le : **05 octobre 2023**
 et publication ou notification du : **05 octobre 2023**
 Affichée du : **05 octobre 2023** au : **05 décembre 2023**
 Publication sur le site internet de la ville le : **05 octobre 2023**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
 066-216601484-20230928-DCM76-2023-DE
 Date de télétransmission : 05/10/2023
 Date de réception préfecture : 05/10/2023

**Plan pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal
n° 76-2023 du 28 septembre 2023**



Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20230928-DCM76-2023-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023